

bill. Nous sommes en mesure, à la Chambre des communes, d'établir des règlements susceptibles de mettre facilement à la disposition du public les renseignements voulus. D'après moi, si les députés pressaient l'adoption d'une mesure comme celle-ci, la Chambre marquerait des progrès et avant longtemps, nous aurions un Règlement qui conviendrait bien mieux aux aspirations et aux usages du XX<sup>e</sup> siècle.

On peut introduire ces idéaux et ces pratiques de bien des manières, mais le député propose une façon bien gênante et bien onéreuse d'essayer de résoudre le problème. Elle est onéreuse parce qu'elle exige un plus grand nombre de juges dans ce vaste pays qui a 3,000 milles d'un océan à l'autre et 20 millions d'habitants. Feront-ils la demande par la poste? Comment le programme sera-t-il dirigé? Je ne distingue dans le bill aucune méthode précise pour appliquer les suggestions concrètes des articles 1, 2 et 3.

Nous avons tous éprouvé de la difficulté à obtenir des renseignements à une phase quelconque, et je ne serais pas sincère si je prétendais qu'il n'y a pas de problème à cet égard. J'admets que le problème existe, mais je crois très sincèrement que des mesures visent déjà à réaliser notre objectif. Un exemple est le groupe d'étude que le premier ministre (M. Trudeau) a délégué dernièrement. Si ce groupe d'étude peut nous présenter des idées valables et concrètes qui permettront à chacun de savoir avec quel fonctionnaire et quel ministère communiquer, il aura réalisé de sérieux progrès en vue de reformer ce secteur.

Je termine donc par un mot d'éloge à l'endroit du député de... (*Exclamations*) Je suis sérieux. Je termine donc par un mot d'éloge à l'endroit du député pour son idée audacieuse, mais je doute que cette méthode soit la meilleure.

**M. Gilbert:** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au député. Comme il a dit dans son premier discours la semaine dernière que les bills publics d'initiative parlementaire étaient ridicules, nous faisons perdre notre temps et devraient disparaître, je me demande donc pourquoi il prend part au débat aujourd'hui, car c'est la deuxième fois en une semaine.

**M. Gibson:** Monsieur l'Orateur, c'est le seul forum dont je dispose. A titre de nouveau député, j'hésite à prendre la parole sur des mesures importantes comme les lois agraires, les lois agricoles. Je suis peu versé dans ces sujets, et je n'ai pas honte de l'admettre. D'autres députés plus expérimentés que moi m'ont dit que l'heure des mesures d'initiative

parlementaire était tout indiquée pour exprimer des opinions et se familiariser avec les règles du débat. Voilà pourquoi surtout j'ai participé à la discussion, bien que je m'intéresse vivement à ce sujet.

Ma proposition de la semaine dernière ne visait pas l'abolition des bills d'initiative parlementaire, mais j'ai cru que nous emploierions mieux l'heure désignée en la consacrant à des sujets litigieux et en la partageant en six discours de dix minutes chacun. A mon avis, cela serait pour nous plus intéressant et plus passionnant. Les journaux y prendraient plaisir et le public en serait stimulé.

**Des voix:** Aux voix.

• (6.50 p.m.)

[Français]

**M. Herb Breau (Gloucester):** Monsieur l'Orateur, il me fait plaisir de prendre part à ce débat, parce que le bill propose une nouvelle idée, une nouvelle attitude du gouvernement envers le public.

Premièrement, je dois dire que je ne suis pas tout à fait d'accord avec ceux qui croient que le principe de la politisation de la population constitue nécessairement un remède qui améliorera les relations entre le gouvernement et le public ou encore qui aidera le public à s'adresser lui-même au gouvernement et à s'intéresser vraiment à quelque ministère que ce soit.

Il va sans dire que certaines personnes retireraient des avantages d'une loi semblable, parce que, premièrement, l'information serait gratuite. Je veux dire que quiconque voudrait faire de la recherche, dans le but précis de critiquer certains ministères ou, comme je le disais, dans le but de faire la politisation de la population, serait libre de le faire, et cela serait relativement facile. Au fait, ce serait si facile que, par exemple, une personne qui voudrait détruire un certain programme du gouvernement, pour des raisons personnelles, pourrait obtenir d'un ministère toutes les informations qui ont fait l'objet de discussions lors de la préparation de programmes et, après cela, elle pourrait se servir de ces renseignements pour combattre ces programmes et dans certains cas les concurrencer.

Comme je le disais tantôt, je ne crois pas que cela aide nécessairement la population, mais je suis préoccupé par le fait que cela peut créer de la dissension et des doutes au sein de la population. Il y a certes des personnes qui se demanderaient, à un moment donné, lorsqu'un ministère est en train d'étudier les avantages ou les désavantages d'un certain programme, ou lorsqu'il s'agit de l'élaboration de la politique d'un ministère, si le public peut lire cela.